



26 septembre 2025

Maintien de l'équité salariale 2020-2025

Le maintien se fera en comité !

Pour la première fois en plus de 20 ans, l'exercice de maintien de l'équité salariale 2020-2025 sera réalisé par un comité de maintien, tel qu'il est prévu par la *Loi sur l'équité salariale*, réunissant l'employeur et les organisations syndicales représentant les travailleuses et les travailleurs. La dernière fois qu'un tel exercice a été mené conjointement remonte à l'évaluation initiale, soit au début des années 2000.

Depuis, le gouvernement a réalisé seul les exercices de maintien 2010, 2015 et 2020. Le résultat ? Des affichages contestés, suivis de longues années de judiciarisation — qui ont toujours cours pour certaines plaintes — avant que les correctifs ne soient appliqués. Cette fois-ci, le travail se fera en comité de maintien paritaire, lequel déterminera les résultats des travaux.

Le 17 septembre dernier s'est tenue la première rencontre officielle du comité de maintien. Autour de la table, la CSN, la CSQ, la FTQ, la FIQ, l'APTS, la FAE et le SPGQ (tous réunis en intersyndicale), ainsi que le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Ensemble, nous analyserons les changements survenus dans les emplois et déterminerons s'il y a des correctifs salariaux requis.

Considérant l'ampleur des travaux, il y aura un retard dans l'affichage des résultats du maintien 2025, dont l'affichage est dû le 20 décembre 2025. Toutefois, les correctifs, s'il y a lieu, seraient versés rétroactivement, incluant les intérêts légaux. Globalement, nous sommes convaincus que ce mode de travail paritaire permettra d'éviter de longues batailles juridiques.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution des travaux.